

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mai 2023

ÉLARGIR L'ASSIETTE DE LA TAXE SUR LES TRANSACTIONS FINANCIÈRES - (N° 1145)

Retiré

AMENDEMENT

N ° CF32

présenté par

M. Labaronne, M. Lefèvre, M. Amiel, M. Cazenave, M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général
M. Da Silva, M. Dirx, M. Giraud, Mme Hai, M. Holroyd, M. Lacresse, M. Lauzzana,
Mme Le Grip, Mme Lemoine, M. Margueritte, M. Masségli, M. Mournet, M. Reda, M. Roseren et
M. Sitzenstuhl

TITRE

À la fin du titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« élargir l'assiette de la taxe sur les transactions financières »

les mots :

« fragiliser le financement de nos entreprises ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement a pour objet de mieux tenir compte de l'objet de la proposition de loi qui fragilisera le financement de nos entreprises.